



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	27	Date de convocation	26/03/2021
En exercice	27	Date de la séance	13/04/2021
Présents	24	Heure de la séance	18 heures 30
Votants	27	Lieu de la séance	Salle Daniel MALVILLE
Quorum	14	Président de séance	Jacques LEGRAND, Maire

L'an deux mil vingt et un, le treize Avril à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de VAYRES, légalement convoqués se sont réunis dans la salle Daniel MALVILLE.

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR A
M. Jacques LEGRAND	X		
Mme Jocelyne LEMOINE	X		
M. Pierre MALVILLE	X		
M. Patrick PHILIPPOT	X		
Mme Eve RIBES	X		
M. Bernard MERCIER-LACHAPELLE	X		
Mme Laurence CHATELIER	X		
M. Maurice JULLIEN	X		
Mme Béatrice LAFON	X		
M. Julie LACOMBE	X		
M. Jacques MARSAN	X		
Mme Josiane ALLIO	X		
M. Hervé VEROUIL		X	J. LEGRAND
Mme Isabelle MOUNIC		X	J. LEMOINE
M. Pierre BOLLENBACH	X		
Mme Lucie MALVILLE	X		
M. James BALOGOG	X		
Mme Evelyne RUBIO	X		
M. Eric SUCCO	X		
Mme Estelle GAUTIER	X		
M. Rodolphe MAUGET	X		
Mme Kathia CARPENTHEY	X		
M. José ARNAL	X		

Mme Carol MAUGE TETOR	X		
Mme Béatrice CASSIN	X		
M. Philippe BATLLE-SIMON		X	B. CASSIN
M. BELTRAN José	X		
SECRETAIRE DE SEANCE : J. LEMOINE			

Adoption du compte rendu du 17 Mars 2021

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2021/16 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Rapporteur : Monsieur Pierre MALVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal le vote des subventions suivantes pour l'année 2021 :

TABLEAU DES SUBVENTIONS

	BP 2021
Alliance 33 - Asso Fin de Vie	150,00
AMITIES LOISIRS	300,00
ANCIENS COMBATTANTS	500,00
APEC (amicale du personnel détachement de Vayres)	300,00
AU CŒUR DE LA FETE	1 200,00
BAMBOU VAYRAIS	300,00
CHASSE	500,00
Clowns stéthoscopes (Hôpital des enfants)	200,00
Club informatique Vayres	300,00
Club photos Vayres	300,00
COMITE DES FETES	5 000,00
ECOLE DE DANSE	1 900,00
Groupement des dirigeants territoriaux	100,00
DDSO (driver du S.O. motos)	300,00

FOOTBALL CLUB LE MASCARET	10 500,00
Génération St Pardon	300,00
GIHP AQUITAINE (Group. pour l'insertion des personnes handicapées physiques)	100,00
GYM VOLONTAIRE	550,00
Ass Jeunes Sapeurs	50,00
JUDO	1 300,00
La main vayres'te	300,00
Les Petits Bouchons	500,00
Ligue contre le Cancer	150,00
MASCAROCK	1 000,00
MFR Vayres	500,00
MOUVEMENT LIBRE/Vie Libre	200,00
AMICALE PHILATELIQUE	500,00
TENNIS	500,00
UNION DES AVEUGLES - UNADEV	300,00
UNION MUSICALE DE VAYRES	2 000,00
Vayres l'école	500,00
VAYRES TIGES DES PLANCHES	300,00
Vayrestical	500,00
CLUB ASTRONOMIQUE VEGA DE LA LYRE	900,00
Coop scolaire maternelle	1 450,00
1-2-3 arts et culture (comité des fêtes)	3 000,00
TOTAL	36 300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **ADOpte** les subventions 2021

Monsieur le Maire tient à adresser son soutien au monde viticole et agricole et a une pensée solidaire et toute particulière pour les collègues du Conseil Municipal qui ont été touchés par ces intempéries. Il souhaite que l'état réagisse rapidement à la hauteur des attentes de ces professions sinistrées. Il tient également à adresser son soutien à la vie associative et plus particulièrement les associations qui ont à charge des salariés. Il espère que la vie normale reprendra très rapidement pour la dynamique de la commune également.

**2021/17 – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF
2021 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE – CREATION ET MISE EN PLACE DE NICHOURS**

Rapporteur : Monsieur Maurice JULLIEN

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre du budget participatif 2021, pour la création et la mise en place de nichours pour oiseaux et chauves-souris.

Ce projet a été présenté et soutenu par le Conseil Municipal des enfants de Vayres et fait partie des 52 projets lauréats qui seront financés par le Conseil Départemental de Gironde dans l'enveloppe de 700 000 euros attribuée à ce dispositif.

Le montant sollicité dans le cadre du budget participatif est de 1 320 €.

Coût de l'opération 1 350 € HT 1 620 € TTC

Le coût restant de l'opération sera pris en charge par la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider cette demande de subvention, dont le plan de financement s'établirait comme suit :

✓ Coût de l'opération :	1 350 € HT	1 620 € TTC
✓ Subvention sollicitée :	1 320 €	
✓ Autofinancement :	300 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre du budget participatif 2021 pour la création et la mise en place de nichours.

Pour ces deux projets, les enfants ont proposé les emplacements en sachant qu'il s'agit de secteurs très fréquentés par ces animaux. Les nichours seront réalisés en fonction du type d'oiseaux autour de l'église, St Pardon... et seront réalisés avec leur animateur. A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Maurice JULLIEN, indique que la période propice pour leur installation est le mois de Juin.

Monsieur le Maire tient à féliciter les jeunes du Conseil Municipal des Enfants lauréats de ce concours.

**2021/18 – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF
2021 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE – ACQUISITION ET INSTALLATION DE GRILLES D'EGOUTS**

Rapporteur : Monsieur Maurice JULLIEN

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre du budget participatif 2021, pour l'acquisition et l'installation de grilles d'égouts.

Ce projet a été présenté et soutenu par le Conseil Municipal des enfants de Vayres et fait partie des 52 projets lauréats qui seront financés par le Conseil Départemental de Gironde dans l'enveloppe de 700 000 euros attribuée à ce dispositif.

Le montant attribué dans le cadre du budget participatif est de 5 250 € qui représente environ 80 % du projet.

Coût de l'opération 4 960 € HT 5 962 € TTC

Le coût restant de l'opération sera pris en charge par la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider cette demande de subvention, dont le plan de financement s'établirait comme suit :

✓ Coût de l'opération :	4 960 € HT	5 962 € TTC
✓ Subvention sollicitée :	5 250 €	
✓ Autofinancement :	712 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre du budget participatif 2021 pour l'acquisition et l'installation de grilles d'égouts.

2021/19 – VOTE DES TAXES 2021

Rapporteur : Madame Laurence CHATELIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) :
21.80 % (commune) 17.46 % (reversement département), soit 39.26 %

- Taxe foncière (non bâti) :
33.26 %

Le produit attendu des deux taxes est de 1 458 059 €. Il est à noter que ces taux sont maintenus et qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux des taxes pour l'année 2021.

Sur le produit attendu s'appliquera le coefficient correcteur de 0.814 afin que la collectivité reçoive un produit fiscal équivalent à 2020.

Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale pourrait s'élever à 1 371 956 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

➤ **DECIDE** de reconduire les taux de l'année précédente pour les différentes taxes directes locales 2021 :

- Taxe foncière (bâti) :
21.80 % (commune) 17.46 % (reversement département), soit 39.26 %

- Taxe foncière (non bâti) :
33.26 %

Monsieur le Maire craint que le montant de la compensation de la taxe d'habitation reste figé et ne soit pas réévalué chaque année en fonction de l'évolution démographique.

A la demande de Madame Béatrice CASSIN, Monsieur le Maire indique qu'au moment de l'élaboration du budget, le montant n'était pas connu. C'est la raison pour laquelle le montant du produit 2021 figurant au titre de la fiscalité locale n'est pas identique à celui figurant sur le budget 2021.

2021/20 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AU PROFIT DU CCAS

Rapporteur : Madame Laurence CHATELIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Chaque année, la commune de Vayres verse une subvention d'équilibre au CCAS de Vayres pour lui permettre de financer ses interventions en direction du public en difficulté, à assurer la rémunération du personnel qu'il emploie sur le budget annexe « aides à domicile » et à régler les charges courantes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention au profit du CCAS, d'un montant de 86 700 € soit inscrite au budget primitif de la commune.

La subvention annuelle sera versée par la commune de Vayres pour le budget du CCAS de Vayres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

INSCRIT une subvention d'équilibre d'un montant de 86 700 € à son budget primitif 2021, au profit du budget du CCAS

2021/21 – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Madame Laurence CHATELIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à la majorité (1 abstention Monsieur José BELTRAN) , de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 3 713 801.11 €

Section d'investissement : 1 461 659.72 €

Il est proposé de voter le dit budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, par 24 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Madame Béatrice CASSIN, Messieurs Philippe BATTLE-SIMON et José BELTRAN)

➤ **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2021 annexé à la présente délibération et vote les crédits qui y sont inscrits ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Le budget 2021 est en totale corrélation avec les orientations budgétaires développées lors du dernier Conseil Municipal qui avoisine un total, toutes sections confondues, 5.2 millions d'euros et qui est orienté vers 4 axes prioritaires.

- Pas d'augmentation des taux des taxes communales
- Une dynamique d'investissement avec le démarrage de grosses opérations pluriannuelles, le virement de 240 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui vient s'ajouter aux 650 000 € d'excédent 2020 reportés sur cette section et le remboursement d'un prêt relais relatif aux travaux de l'école élémentaire pour un montant de 400 000 €
- Une vigilance prudentielle et permanente des charges de fonctionnement qui n'augmentent que de 0.8 % malgré la crise sanitaire et les contraintes financières imposées par l'Etat, notamment en matière de logements sociaux (59 000 € de pénalité encore cette année).
- Enfin comme cela a été délibéré précédemment, la volonté de permettre aux associations de continuer à vivre, à s'exprimer, à payer leurs charges et à préparer l'après crise en faisant revivre la commune, sans oublier la solidarité avec les aînés par le biais de la subvention attribuée au CCAS.

Monsieur le Maire tient à féliciter l'équipe en charge de l'élaboration et du suivi de ce budget et tient à remercier Madame Laurence CHATELIER, Adjointe aux finances qui suit de très près les finances communales avec son regard de chef d'entreprise.

Rapporteur : Madame Laurence CHATELIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « économie, finances, budget et fiscalité » réunie en date du 1^{er} Avril 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre du FDAEC d'un montant de 22 700, €, pour participer au financement des opérations d'investissement inscrites au budget 2021 soit :

☞ **Travaux voirie 2021 :**

* aménagement sécuritaire de la RD242

14 990.87 € HT / 17 989.04 € TTC

* signalisations diverses – Radar pédagogique

1 820 € HT / 2 184 € TTC

☞ **Achat de matériel :**

* Véhicule de propreté électrique

27 891.08 € HT/ 33 469.30 € TTC

☞ **Equipements communaux :**

* Création et aménagement d'une aire de jeux

42 663.10 € HT/ 51 194.72 € TTC

TOTAL GENERAL : 87 365.05 € HT/ 104 838.06 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

✓ **DECIDE** de réaliser en 2021 les opérations citées ci-dessus

✓ **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Gironde d'attribuer à la commune de Vayres la subvention dans le cadre du F.D.A.E.C. 2020 d'un montant de 22 700 €.

✓ **DIT** que le plan de financement sera le suivant

FDAEC	22 700.00 €
Autofinancement	82 138.06 €

Monsieur le Maire tient à remercier les Conseillers Départementaux du canton pour leur appui chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25

Le Maire,

La secrétaire de séance,

J. LEGRAND

J. LEMOINE